

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le

Réservé
au
Moniteur
belge



23125162

22 SEP. 2023

au greffe du tribunal de l'entreprise
FEDERATION N° 1100011111
Greffe

N° d'entreprise : 0803 872 751

Nom

(en entier) : Hexa Build Fund 1

(en abrégé) :

Forme légale : Société en commandite

Adresse complète du siège : Drève des Libellules 5, 1170 Watermael-Boitsfort

Objet de l'acte : Nomination commissaire

Extrait des décisions unanimes des associés prises par écrit du 5 septembre 2023

Les associés de la Société, conformément à l'article 4:12 du Code des Sociétés et des Associations et l'article 27.2.8 des statuts de la Société,

DECIDENT de nommer en qualité de commissaire EY Bedrijfsrevisoren BV/Réviseurs d'entreprises SRL, établie à De Kleetlaan 2, 1831 Diegem, Belgique. EY Bedrijfsrevisoren BV/Réviseurs d'entreprises SRL a désigné Monsieur Jean-François Hubin, réviseur d'entreprises, en qualité de représentant permanent.

Le mandat du commissaire expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2025.

DECIDENT d'accorder une procuration à l'agent de dépôt Carmen Theunis et à chaque employé de B-Docs BV, dont le siège est situé W. de Zwijgerstraat 27, 1000 Bruxelles, et à Filip Lecoutre, Pauline Kustermans, Victoria Liégeois, Jeroen De Braekeleer ainsi qu'à chaque avocat de Linklaters LLP, ayant son siège rue Brederode 13, 1000 Bruxelles, avec pouvoir d'agir seul ou d'agir conjointement et de se substituer, pour représenter la Société pour les formalités administratives vis-à-vis de la Banque-Carrefour des Entreprises et du greffe du tribunal de l'entreprise et toutes autres formalités administratives qui se rapportent aux résolutions ci-dessus.

Pour extrait analytique,

Jeroen De Braekeleer
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/10/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).